

20
202607

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.1

Délibération n° : 03/08

Séance Ordinaire du mardi 10 mars 2026

Président de séance : Madame BRUEL Nicole Vice-Présidente du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames BRUEL, GRANGE, LOUP, MOINE et MOULARD
Messieurs BOUILHOL et ROBERT

Absents excuses ayant donnés pouvoirs :

Absents excusés : Messieurs DRIOL et FRANCE

Quorum : atteint

Date de convocation : le 09 février 2026

Objet : Budget Primitif 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, par 7 voix pour :

. **APPROUVE** le budget CCAS 2026 (documents consultables au Centre Communal d'Action Sociale)

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 10 mars 2026,

La Vice-Présidente du CCAS,
Nicole BRUEL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20260310-202607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Publication : 18/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

